

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DEVE 13 Adhésion (19.050 euros) à trois associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire.

M. Florent LETISSIER, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à trois associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florentin LETISSIER, au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer à l'association ORÉE dont le siège social est situé 42, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris, pour une durée correspondant à celle de la mandature.

Article 2 : Le montant de la cotisation d'adhésion à l'association ORÉE au titre de l'année 2021 est fixé à sept mille cinq cent euros.

Article 3 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), dont le siège social est situé 174, rue du Temple 75003 Paris, pour une durée correspondant à celle de la mandature.

Article 4 : Le montant de la cotisation d'adhésion à l'INEC est fixé à huit mille quatre cent euros au titre de l'année 2021.

Article 5 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer à ACR+, dont le siège social est situé au 63, Avenue d'Auderghem, B-1040 Bruxelles, Belgique, pour une durée correspondant à celle de la mandature.

Article 6 : Le montant de la cotisation d'adhésion à ACR+ est fixé à trois mille cent cinquante euros au titre de l'année 2021.

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO